

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE

ARRONDISSEMENT DE BREST



MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 AVRIL 2025

DELIBERATION 2025-04-25

OBJET : PARTENARIATS CULTURELS POUR L'ANNEE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 27 mars 2025

Date d'affichage : 27 mars 2025

En exercice : 33
Présents : 29
Votants : 31

Etaient présents : Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Yannick CADIOU, Morgane LOAEC, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Jean-Yvon BOUCHEVARO, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Régine SAINT-JAL, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Procurations :

Marie-Françoise VOXEUR à Eliane PICART
Aurélien MESLET à Anne DELAROCHE

Absent :

Isabelle BALEM

Elu absent car concerné par l'affaire :

Marie FOURN

Madame Morgane LOAEC a été nommée secrétaire de séance.



PARTENARIATS CULTURELS POUR L'ANNEE 2025

La ville de Guipavas est un partenaire majeur des associations proposant des actions sur son territoire et souhaite s'y associer financièrement.

NOM DE L'ASSOCIATION	2025
ASSOCIATION GUIPAVAS IDENTITE ET PATRIMOINE (AGIP)	2 500 €
AMICALE LAIQUE DE COATAUDON – SECTION TANGO THEATRE	500 €
UN DERNIER POUR LA ROUTE	1 000 €
THEATRE DE L'ARTSCENE	1 000 €
AMICALE LAIQUE DE GUIPAVAS	1 800 €
COMITE DE QUARTIER, FIEF DU DOUVEZ (CQFD)	1 000 €
RIBLAN ELORN	2 500 €
WAR ROUDOU AR GELTED	300 €
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DES ARTS DE L'ORALITE (ADAO)	500 €
FANFARE GOUT DU REUZ	1 000 €
LES AMIS DE LA CHAPELLE SAINT-YVES	300 €
TOTAL	12 400 €

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'ACCORDER les partenariats financiers mentionnés ci-dessus pour l'année 2025 ;
- D'AUTORISER Monsieur le Maire à signer les nouvelles conventions de partenariats.

PJ : conventions de partenariat

Avis des commissions :

Sport, vie associative, culture, animation : Favorable

Finances, administration générale, personnel, communication, démocratie, citoyenneté, relations internationales : Favorable

Décision du Conseil municipal : adoptée à l'unanimité

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
A GUIPAVAS, LE 3 AVRIL 2025

Le Maire,
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,
Morgane LOAEC

